



**LE SAVIEZ-
VOUS ?**

**BY ICM LEGAL
CONSULTING**

**Projet de Loi contre la
discrimination capillaire**

www.icmlegalconsulting.fr



Discrimination capillaire : Proposition de loi votée par l'Assemblée Nationale le 28 mars 2024 visant à reconnaître et à sanctionner la discrimination capillaire.

**Suivant l'article L.1132-1 du
Code du Travail, aucun salarié
ne peut être sanctionné,
licencié ou faire l'objet d'une
mesure discriminatoire,
directe ou indirecte,
notamment en raison de son
sexe ou de son apparence
physique. ✘**

Initialement, la couleur, longueur, texture et coupe de cheveux devaient compléter le critère discriminatoire de l'apparence physique dans le Code du travail et le Code pénal.

L'objectif était d'inclure les différentes hypothèses de discrimination capillaire.


Pour autant, cette énumération a été supprimée lors du vote devant l'Assemblée, le 28 mars 2024. La nouvelle version précise uniquement le champ de la discrimination capillaire. Ce qui permet d'intégrer de manière claire et équivoque l'ensemble des aspects possibles de cette discrimination.

**Ainsi, selon cette nouvelle version,
aucun salarié ne peut être
sanctionné, licencié ou faire l'objet
d'une mesure discriminatoire,
directe ou indirecte, en raison de
son apparence physique notamment
capillaire. Le règlement intérieur de
l'entreprise ne peut contenir de
dispositions discriminant les
salariés dans leur emploi ou leur
travail, à aptitude professionnelle
égale, en raison de leurs cheveux.**

La proposition de loi visant à reconnaître et à sanctionner la discrimination capillaire doit maintenant être adoptée par le Sénat.

Proposition de loi visant à reconnaître et à sanctionner la discrimination capillaire déposée le 12 septembre 2023 et votée par l'Assemblée nationale le 28 mars 2024

Employeurs : Prémunissez-vous du principe d'égalité en faisant appel à notre expertise. 😊

 SOON **Contactez-nous pour un premier diagnostic sans engagement. Lien en bio pour une prise de rendez-vous ou 📞 06 44 95 59 25**



LEGAL CONSULTING

WWW.ICMLEGALCONSULTING.FR



IDA CHRISTELLE MAKANDA
JURISTE FOUNDER & CEO

01 69 47 60 23

06 44 95 59 25

LE MAGELLAN - 7, RUE MONTESPAN
91000 EVRY-COURCOURONNES

NOTRE ACTU

CLIQUEZ, LISEZ, INFORMEZ-VOUS !

INVESTIR SUR L'HUMAIN

MINOR
DOMINANT
CULTURAL
ATTITUDES
CAUCASIAN
DISCRIMINATION
PREJUDICE
HISPANIC
LURE
NATIONS
WITHOUT
CERTAIN
TREATMENT
HOMOPHOBIC
DIFFERENT
PEOPLE
BROWN
LATINO
GROUP
ALTHOUGH
NORMALLY
TRAIT
WEIRD

Reveal



Soon.



LEGAL CONSULTING

INVESTIR SUR L'HUMAIN